

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00726 Numéro SIREN : 402 767 073 Nom ou dénomination : A.S.R. EQUIPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2022 sous le numéro de dépôt 16097

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.S.R.		9 Rue de la Halotte	
SIRET	4 0 2 7 6 7 0 7 3 0 0 0 3 2	77470 TRILPORT	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Commerce de gros (commerce interentreprises) Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		132 616	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
O. C. E. 69 rue de la Belle Etoile Batiment E 95700 ROISSY EN FRANCE Tél: 01.56.48.07.80		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date.	Lieu
		04/05/2022	TRILPORT
		Qualité et nom du signataire	PDG
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	ARGEST
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2				
Adresse de l'entreprise 9 Rue de la Halotte		77470 TRILPORT				
Durée de l'exercice précédent* 1 2						
Numéro SIRET* 4 0 2 7 6 7 0 7 3 0 0 0 3 2		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1				
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 0				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
	Frais de développement * CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	7 696			
	Fonds commercial (1) AII	AI				
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	Terrains AN	AO				
	Constructions AP	AQ	121 247			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	22 187			
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	63 445			
	Immobilisations en cours AV	AW				
	Avances et acomptes AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
	Autres participations CU	CV				
	Créances rattachées à des participations BB	BC				
	Autres titres immobilisés BD	BE				
Prêts BF	BG					
Autres immobilisations financières* BH	BI	19 430				
TOTAL (II) BJ		BK	188 033	45 972	39 471	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
	En cours de production de biens BN	BO			55 520	
	En cours de production de services BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis BR	BS				
	Marchandises BT	BU	327 567	16 510	311 058	293 711
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	19 339		19 339	900
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	721 797		721 797	830 056
	Autres créances (3) BZ	CA	92 305		92 305	53 460
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	Valuers mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
DIVERS	Disponibilités CF	CG	686 936		686 936	563 626
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	5 404		5 404	2 247
TOTAL (III) CJ		CK	1 853 348	16 510	1 836 838	1 799 520
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	2 087 352	204 542	1 882 810	1 838 991
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	19 430	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. R.				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :75...000.....)			DA	75 000	75 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	7 500	7 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	180 963	174 764		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	124 603	86 198		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	388 065	343 463		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	122 598	154 149		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	157 658	77 095		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	101 450	102 580		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	802 101	728 209		
	Dettes fiscales et sociales			DY	217 103	219 502		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	93 836	213 993		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	1 494 745	1 495 528		
	Ecarts de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 882 810	1 838 991		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Ecart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 398 864	1 360 528	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	886	1 649	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. R.										Néant		•	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	7 696	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					KP	121 247	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	21 957	KT		KU	230		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	39 180	KW		KX	5 627		
		Matériel de transport *				KY	5 774	KZ		LA	7 836		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	8 679	LC		LD	1 120		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	196 836	LO		LP	14 813		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	19 430	IU		IV					
TOTAL IV				LQ	19 430	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	223 963	OH		OJ	14 813			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1							
						2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		IV	7 696	IX	7 696		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME			
		Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG	121 247	MH	121 247		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	22 187	MK	22 187		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU	2 251	MM	42 556	MN	42 556		
		Matériel de transport				IV		MP	13 610	MQ	13 610		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	2 520	MS	7 279	MT	7 279		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes					NC		ND		NE			
	TOTAL III					IV	4 771	NG	206 878	NH	206 878		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7			
		Autres participations				I0		OX		OY			
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	19 430	2F	19 430				
TOTAL IV				I3		NJ	19 430	NK	19 430				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	4 771	OL	234 005			
							OM	234 005					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

O. C. E.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceped-Quatix

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. R.

Néant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		FL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	7 696	PF	PG	PH 7 696
TOTAL I	RK	7 696	RM	RN	RO 7 696
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV 121 247	PW	PX	PV 121 247
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	20 302	QA 400	QB	QC 20 702
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 27 829	QE 3 362	QF 1	QG 31 190
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH 403	QI 1 540	QJ	QK 1 943
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 7 014	QM 761	QN 2 520	QO 5 254
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	176 796	QV 6 062	QW 2 521	QX 180 336
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	184 492	QP 6 062	QQ 2 521	QR 188 033

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général sans versements (NP + NQ + NR)	NW			Total général sans versements (NS + NT + NU)	NY		Total général sans versements (NW - NY)
						NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

O. C. E.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceget Quarta

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. R.

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	16 510	6P	16 510
	Sur comptes clients	0T		6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	16 510	TY	16 510
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	16 510	UB	16 510
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	16 510	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.S.R.</u>										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières					UT	19 430	UV	19 430	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA							
	Autres créances clients					UX	721 797		721 797				
	Créance représentative de titres / Prémium pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Promission pour dépréciation antérieurement constatée *) UO					ZI							
	Personnel et comptes rattachés					UY	1 887		1 887				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ	206		206				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	69 098		69 098				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)					VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	21 114		21 114				
	Charges constatées d'avance					VS	5 404		5 404				
	TOTAUX					VT	838 936	VU	838 936	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine				VG	122 598		26 717		95 881			
	à plus de 1 an à l'origine				VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A								
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	802 101		802 101					
Personnel et comptes rattachés					8C	63 787		63 787					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	55 867		55 867					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E	13 104		13 104					
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	80 251		80 251					
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	4 094		4 094					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J								
Groupe et associés (2)					VI	157 658		157 658					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	93 836		93 836					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L								
TOTAUX					VY	1 393 295	VZ	1 297 414		95 881			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	31 544	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

A.S.R EQUIPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 RUE DE LA HALOTTE
ZAC DE LA HALOTTE, 77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin,
A 14 h 30,

La société ARGEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 3 PAS DES CORDELIERS, 77700 SERRIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 296 051 RCS MEAUX,

Représentée par son , ,

Associée unique de la société A.S.R EQUIPEMENT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, ARGEST, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

W

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 793 euros ainsi que l'impôt correspondant de 1 270,15 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 124 602,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	124 602,54 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	180 962,53 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	305 565,07 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 80,00 euros par action	80 000,00 euros
Le solde	225 565,07 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 225 565,07 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2022.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2018 :

150 000 euros, soit 150,00 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 31/12/2019 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Exercice clos le 31/12/2020 :



0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

TROISIEME DÉCISION

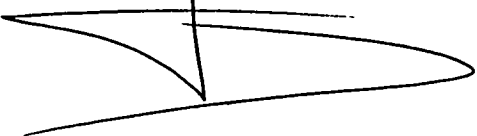
L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ARGEST

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated shape with a vertical line intersecting it near the top.

A.S.R EQUIPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 RUE DE LA HALOTTE
ZAC DE LA HALOTTE, 77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 124 602,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	124 602,54 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	180 962,53 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	305 565,07 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	80 000,00 euros
Soit 80,00 euros par action	
Le solde	225 565,07 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 225 565,07 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2022.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2018 :

150 000 euros, soit 150,00 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros



Exercice clos le 31/12/2019 :

0 euros, soit 0 euros par titre

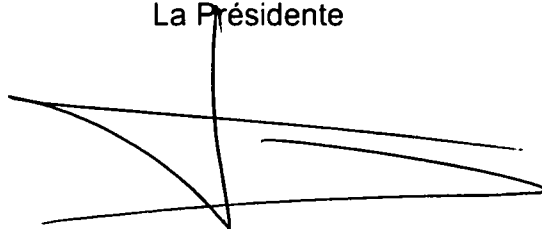
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Exercice clos le 31/12/2020 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.A small, stylized handwritten mark or signature at the bottom right of the page.